

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.



AFFAIRES SCOLAIRES

76 – 24 Avril 2014

**CLASSES DE DECOUVERTE ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES –
PARTICIPATION COMMUNALE 2014**

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention pour les classes de découverte auxquelles ont participé les élèves des écoles de la commune.

Le montant de la subvention s'élève à 40 € par enfant du primaire et 15 € par enfant de la maternelle.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à 31 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

DÉCIDE de verser les sommes ci-dessous aux écoles, représentant la participation communale aux classes de découverte.

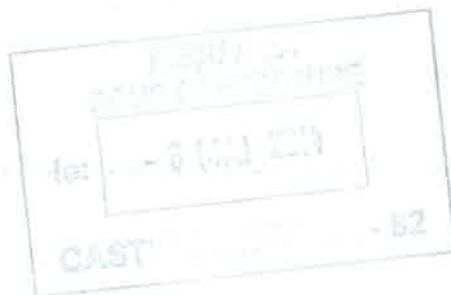
ECOLES	EFFECTIF	MONTANT
OCCE Pierre CHABRIÉ	212	8 480 €
OCCE LE SARLAC primaire	176	7 040 €
OCCE MONTEBELLO primaire	75	3 000 €
OCCE Louis GARDES primaire	82	3 280 €
OCCE MATHALY primaire	96	3 840 €
OCCE LA MEGERE primaire	73	2 920 €
OCCE Camille DELTHIL	132	1 980 €
OCCE LE SARLAC maternelle	126	1 890 €
OCCE MONTEBELLO maternelle	81	1 215 €
OCCE Louis GARDES maternelle	67	1 005 €
OCCE MATHALY maternelle	64	960 €
OCCE LA MEGERE Maternelle	58	870 €
OGEC JEANNE D'ARC	149	5 960 €
TOTAL	1 391	42 440 €

Pour copie conforme
Moissac le 29 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :